L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire:

Un An.......................$3 00

Six Mois..................... 1 50

Quatre Mois.................. 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers.

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

CHARTE

De la "Art Material and Photo Supply Co (Limited)".

AOUT 1902.

Etats-Unis d'Amérique, Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu qu'en ce sixième jour du mois d'août, de l'année Domini mil neuf cent deux, et de l'Indépendance des Etats-Unis le cent vingt-septième. Par devant moi, Eraste Vidrine, notaire public, dûment commissionné et qualifié dans et pour la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu les différentes personnes soussignées, lesquelles ont déclaré que voulant bénéficier des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane concernant l'organisation des corporations, particulièrement de l'acte No 36 de l'Assemblée Générale, elles s'étaient entendues et avaient convenu, et en présence de ceux qui se trouvaient là convenaient et s'engageaient mutuellement, aussi bien que toutes personnes qui pourraient dans la suite s'associer avec elles, à former et constituer une corporation et un corps politique légal, dans le but et dessein proposé, et d'après les conventions et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE 1er.

Le nom et titre de la corporation sera la "ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, LIMITED." Sous ce nom ladite corporation existera et aura droit de succession pendant une période de cinquante ans à dater de la présente, pour contracter, poursuivre en justice et être poursuivie, pour faire et mettre en usage un sceau de corporation, et pouvoir y apporter des changements ou le briser à volonté; pour posséder en fief ou autrement, pour recevoir, louer, acheter, aliéner et transporter, aussi bien qu'hypothéquer les propriétés à la fois immobilières et personnelles, pour donner en conséquence, des actions et bons; de nommer tels administrateurs, directeurs, officiers et agents que nécessiteront les intérêts de ladite corporation, et d'établir les lois particulières, règles et statuts qui seront jugés nécessaires et convenables pour la direction de ladite corporation, et qui pourront être changés ou amendés à volonté; et de faire et agir en général comme autres corporations et personnes pour mener à bien et exécuter les desseins de cette corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et toute citation ou autres procédures légales sera signifiée au président, ou en son absence, à n'importe quel autre officier de la corporation.

ARTICLE III

L'objet de cette corporation, le but dans lequel elle est formée, et la nature générale des affaires qui seront faites par elle, sont ici déclarés et ainsi spécifiés: établir et conduire un commerce général consistant en cadres, photos, … peintures, gravures, bric-à-brac, articles de fantaisie, et en général toutes choses se rattachant ou appartenant au commerce de fournitures de matériaux pour photographes.

ARTICLE IV.

Le Fonds en Capital de ladite Corporation est par ceci fixé à la somme Dix Mille Dollars, divisé en Deux Cents Actions de Cinquante Dollars au pair chacune; lesdites actions seront payées en espèces, et pas au dessous du pair, à l'époque de la souscription; ou les mêmes pourront être émises, pas à moins du pair, en paiement de propriétés reçues ou acquises par ladite corporation, pour travail exécuté ou argent reçu; ou lesdites actions peuvent être vendues, pas à moins du pair, par tels montants et autant de fois que pourra décider le bureau des directeurs. Ladite corporation commencera les affaires dès que cinquante actions seront souscrites. Des certificats d'actions payées en plein et non imposables seront délivrés à chaque souscripteur pour le montant payé par lui. Aucun transfert d'actions ne pourra être effectué que sur les livres de la compagnie, et la corporation ou les actionnaires auront le droit d'option ou de préférence pour acheter toutes actions disponibles.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus à un Bureau de Directeurs devant être composé d'au moins trois actionnaires qui seront élus annuellement au scrutin le premier lundi de janvier, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, après dix jours de notice servie à chaque actionnaire ou déposée à son lieu de résidence. Deux membres du Bureau des Directeurs constitueront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires. Les vacances produites dans le Bureau des Directeurs avant l'expiration du terme seront remplies par les autres membres. Le Bureau des Directeurs élira à sa première réunion un Président, un Vice-Président et un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas nécessairement un actionnaire et qui exercera les devoirs de sa charge seulement sous la direction du Bureau des Directeurs, et sera révocable à leur gré.

ARTICLE VI.

Cette charte prendra effet immédiatement. Quand cette corporation sera dissoute par limite de durée ou autrement, ses affaires seront liquidées par des commissaires nommés par le Bureau des Directeurs dans ce but, lesquels resteront en fonctions jusqu'à liquidation complète des affaires de la compagnie.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou amendé, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actionnaires convoqués dans ce but, présents ou représentés par des fondés de pouvoir, à une réunion générale des actionnaires, après avis de ladite réunion pendant trente jours donné dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des obligations de cette corporation pour davantage que la balance due sur ses actions; et aucun vice de forme dans son organisation n'aura l'effet de rendre nulle cette charte, ni d'exposer les actionnaires à une responsabilité autre que la balance due ou pouvant être due sur leurs actions.

ARTICLE IX.

Les personnes ci après nommées sont par la présente déclarées et désignées pour constituer le premier Bureau des Directeurs, et ils resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1904, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés: Dr Roger de Montluzin, Kossuth V. Richard et Eugène Davezin, avec ledit Dr Roger de Montluzin comme Président, et Kossuth V. Richard comme Vice-Président. Le Secrétaire et Trésorier sera nommé par le Bureau des Directeurs, comme il est dit plus haut.

Ainsi fait et arrêté dans mon bureau de notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année écrits plus haut, en présence de MM. Edward Keena et Andrew Moonan, témoins compétents qui ont apposé leurs noms avec lesdites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Originalement signé

EDWARD KEENA, R. de MONTLUZIN,
ANDREW MOONAN, K. V. RICHARD,
AUG. DAVEZIN.

ERASTE VIDRINE, notaire public.

Je, soussigné, député recorder des hypothèques, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, a été ce jour enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 723 folio —.

En foi de quoi j'appose ma signature en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour d'août 1902.

Signé EMILE LEONARD, Député recorder des hypothèques.

Je, soussigné, notaire public dans et pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, et du certificat du Député-Recorder des hypothèques pour cette paroisse, y annexé.

En foi de quoi j'y ai signé mon nom et apposé mon sceau officiel, ce deuxième jour d'août 1902.

ERASTE VIDRINE, Notaire public.

14 août—1an,sam

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Meilleur Emplacement Comme Boulangerie dans la Ville. 711-713 rue Dauphine.

Longtemps établie, le gaz et accommodations électriques, deux fours tout neufs venant d'être achevés. Dans le centre d'un voisinage où le commerce de boutique est exceptionnellement grand.

MARDI, LE 14 OCTOBRE 1902 A MIDI, A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur — Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 10 septembre 1902, dans l'affaire de la succession de Edward Stecker, No 66,473 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence et boulangerie en briques et en bois à deux étages, 711-713 rue Dauphine, contenant à peu près quatre chambres et boutique, un grand pétrin et deux fours; écurie et entrée sur le côté et désignée comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet 88, borné par les rues Dauphine, St Pierre, Orléans et Bourgogne; ledit lot mesurant en mesure française quarante deux (42) pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de soixante (60) pieds entre lignes parallèles, borné au lot le plus près de la rue Orléans par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Martin Pierre; sur le côté vers la rue St Pierre par la propriété de Philippe Avegno, ou ses représentants, et dans le fond par celle d'Antoine Dennoy ou ses représentants.

Conditions — Un tiers ou plus ou le tout comptant et la balance s'il y en a en un ou en deux ans, avec huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 sept—13 14 21 28 — oct 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de la boulangerie bien établie 711-713 rue Dauphine, près Orléans. Deux bons chevaux et un wagon, coffrefort neuf.

Succession d'Edward Stecker. No 66,473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

IL SERA vendu à l'enchère publique, LUNDI, le 22 septembre 1902 à 11 heures A. M.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant en congé, les effets mobiliers dans la boulangerie 711-713 rue Dauphine, contenant tout ce qu'il faut pour faire marcher une boulangerie de première classe, incluant coffrefort, deux bons chevaux et un wagon à deux roues. Conditions—Comptant.

13 sept—13 14 21 22

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage-Résidence Avec vastes Terrains,

No 1021 rue Soniat, entre les rues Camp et Chestnut, et quatre excellents lots de terre, avec améliorations, coin N. E. des rues Camp et Soniat.

Dans un des plus jolis voisinages dans cette section de cette ville.

Eglise Presbytérienne Emmanuel, en liquidation.

No 67,720 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN, encanteur. Bureau No 138 rue Carondelet. — JEUDI, le 18 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 11 août 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les quatre excellents lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte qui en dépendent, situés dans le faubourg Avart dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots un, deux, trois et quatre dans l'îlet No trente deux, borné par les rues Camp, Chestnut, Robert et Soniat sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 112 et lesquels mesurent ensemble cent vingt cinq pieds de face à la rue Camp sur cent un pieds et six pouces de profondeur et façade à la rue Soniat, lot No 4 formant l'encoignure des rues Camp et Soniat.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois sur la façade qui peut être facilement et à peu de frais transformée en une résidence, et dans le fond une petite bâtisse en bois.

2° Le charmant cottage-résidence No 1021 rue Soniat, dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci dessus décrite, … entouré d'une barrière en fer et contenant galeries, vestibule, six chambres, chambre à bain, office, hangar, cave, etc. Le terrain est composé de deux certains lots de terre désignés par les numéros cinq et six, dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et ont contigu à la même propriété, et mesurent ensemble cinquante pieds de face à la rue Soniat sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1903, supportant un loyer de $32.50 par mois avec privilège de renouvellement pour un an.

La propriété de l'encoignure peut servir comme résidence, et le lot … joli petit "home" que l'on puisse désirer, avec vastes terrains … en jardin de fleurs et potager. Les deux propriétés sont embellies par quelques arbres d'ombrage les plus jolis de ce district. Le voisinage est un des meilleurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur avec toutes les clauses usuelles de sécurité, … les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux porteurs ou porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Peter S Benedict notaire aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

17 août—17 24 31—sept 7 14 18

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités, résultats.

Bureau: 683 Place Commerciale

26fév—1an

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

[illegible]

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Michael E. Dolin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,527—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael E. Dolin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier —Cunningham & Cunningham, avocats.

13 sept—13 17 22

Succession du Dr Stephen B. Gay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,471—Division C—Attendu que Mme Sarah A. Gay, née Whitworth, veuve de Stephen B. Gay, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Stephen B. Gay, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.

12 sept—12 16 21

Succession de Mme Emmeline Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66,542—Division C—Attendu que Mme Emma Williams, veuve de Jonas V. Martin, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Emmeline Johnson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Zengel, Thomas & Sutton, avocats.

11 sept — 11 15 20

Succession de Emile D Frederic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -- No 67 012—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Isabella H. Frederic, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Johnston Armstrong, avocat.

11 sept—11 15 20

Succession de Harriet E. Griffin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,586—Division D—Attendu que Thomas F. Griffin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feue Harriet E. Griffin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas & Sutton, avocats.

11sept—11 15 20

Succession de Edward Fulton et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 65,578—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham, avocats.

6 sept—6 13 15

Succession de William Gay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,827—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par D. C. Mellen, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

4 sept—4 8 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James B. Rosser, Jr., subrogé, vs Vve Patrick Mannion ou Manning.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 9,565—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI le 26me jour de septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titres et intérêts de Mme Catherine Gavin, veuve de Patrick Mannion ou Manning, étant un tiers indivis en pleine possession et tous les droits d'usufruit dans la balance des deux tiers indivis de et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Conti, Johnson et Bienville, désigné comme lot No 4 et mesurant 27 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Galvez sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions. Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

27 août—27—sept 2 7 14 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Curtis & Gallagher

Mardi, le 23 septembre 1902.

No 922 rue Espagne.

Résidence en bois à un étage.

No 68 284—Cour Civile de District—Division E.

Succession de Mme Jules Domingon.

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs. Bureau No 846 rue Commune — MARDI le 23 septembre 1902 en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, signé par l'Hon. John St Paul, juge, et daté le 20 août 1902, et adressé à Peter Gallagher, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 274, borné par les rues Espagne, Bourgogne, … et Mandeville. Ledit lot est désigné par la lettre C sur un croquis fait par Geo. H. Grandjean, et mesurant, en mesure américaine, 16 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Espagne sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles et faisant partie du lot original No 276. Voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902, ainsi que l'acte de vente, pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 devra être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune.

23 août—23 24 31—sept 7 14 21 22

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Frederick M. Heath. No 68,112—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 14 août 1902, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, MARDI, le 23 septembre 1902, à midi:

Les effets mobiliers contenus dans les lieux à l'encoignure des rues Esplanade et Floride, lesdits effets devant être vendus en bloc. Voyez l'inventaire pour les détails. Conditions — Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur.

12 sept—12 14 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1800-02 rue Howard, coin Erato.

Et la maison double à deux étages immédiatement dans le fond, connue comme Nos 2278-80 rue Erato.

A l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 23 septembre 1902 à midi.

Succession de Frederick W. Heath

No 68,112—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre signé le 15 août 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à l'heure, l'endroit et dans l'affaire ci-dessus indiqués comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalie et Liberty, mesurant 32 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur et façade sur la rue Erato de 115 pieds entre lignes parallèles, ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Howard et Erato.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire, et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Propriétés Foncières et Placements, 308 rue Baronne.

J. B. Rosser Jr Esq., avocat.

17 août—17 24 31—sept 7 14 21 23

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix et bâtisse de résidence,

No 1433 rue Prytanée, à l'encoignure de la rue Melpomène.

Le magasin rémunératif et la propriété de résidence, Nos 1339 et 1341 rue Magasin et Nos 1109-11-13 et 15 rue Melpomène.

Et un îlet de terre éligible dans le premier district.

In re William Ensminger et als vs Albert Ensminger.

No 66,146 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 822 rue Commune, MARDI, le 16 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 juillet 1902 et signé le 7 août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété susdite ci après décrite à savoir:

1° Le magasin désirable et la propriété résidence No 1433 Prytanée, encoignure de la rue Melpomène, contenant 9 chambres en tout, citerne, cour, etc., décrite plus complètement comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Melpomène, Thalie et Camp, connu l'îlet No 60, formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène et mesurant en mesure française, 18 pieds de face à la rue Prytanée, 18 pieds sur la ligne du fond, 90 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène et 90 pieds sur l'autre ligne de côté, et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 10 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène, de 95 pieds 10 pouces et 8 lignes, le tout plus ou moins. Cette propriété est exceptionnellement bien située et rapporte $17.50 par mois.

2° La grande propriété commerciale et résidence à l'encoignure des rues Magasin et Melpomène, et connue par les Nos 1339 et 1341 rue Magasin et Nos 1109, 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, plus complètement décrite comme suit, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Magasin et Melpomène, mesurant 26 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes. Nos 1339 et 1341 rue Magasin comprennent une bâtisse double en bois contenant deux magasins sur la façade et deux chambres dans le fond, cuisine, citerne et cour. No 1109 rue Melpomène est une demeure en briques à deux étages contenant 6 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Nos 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, est une maison à trois corps de logis ayant vestibules à escalier, galeries, 12 chambres, citerne dans chaque cour, etc. Exceptionnellement situé cette propriété entière est capable de rapporter plus de $60 par mois.

3° L'îlet de terre vacant et désirable près de l'avenue Washington, avec chaussée en gravois, désigné par le No 567, situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Melpomène, Thalie, Saratoga et Gayoso. Voyez les titres pour dimensions. Acquis par Mme E. Zinck, veuve de A. Ensminger, de Frank Zengel, par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté le 24 juillet 1884.

Conditions—Un tiers comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assument les taxes dues et exigibles en 1902 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire aux frais des acquéreurs.

14 août—10 17 24—sept 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

Portant les numéros municipaux 532 et 535 rue Joséphine, entre les rues Rousseau et Fulton.

Succession de C. H. Miller vs Veuve C. H. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 67,330—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Fulton et Adèle et désigné comme lot numéro quatre sur un plan fait par L. Bringier, voyer, daté le 10 février 1834 et déposé dans les archives de W. Christy, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour le plaignant.

15 août—15 22 29—sept 5 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée du Premier District.

Portant le numéro municipal No 2306 rue Clio, entre Locust et Magnolia.

John Huber vs Mme Peter Wegmann et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,473—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Locust, (anciennement …), Magnolia, (anciennement …) et Erato désigné comme lot No vingt un, et mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Clio, sur cent dix-sept pieds, cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.

13 sept—13 19 26—oct 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand îlet de terre de valeur dans le Sixième District,

Borné par l'avenue Henry Clay, les rues Calhoun, Willow et Delord.

United States Safe Deposit and Savings Bank vs Henry C. Pitot et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 66,343—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un îlet de terre dans le sixième district de cette ville, dans cette section autrefois connue comme Burtheville, désigné par le No 117 et borné par l'avenue Henry Clay, les rues Calhoun, Willow et Delord, et mesurant deux cent quatre vingt-dix neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Calhoun, trois cents pieds de face à l'avenue Henry Clay, deux cent quarante pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Willow et deux cent trente-deux pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Delord.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Gustave Lemle, avocat pour le plaignant.

13 sept—12 13 19 26—oct 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Coin des rues Magasin et Septième,

Connue comme "Pythian Hall".

Terrains 56x125.

Eugène Duprè vs Pythian Hall Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 66,499— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Sixième et Septième, désignés par les Nos huit et neuf sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté le 17 mai 1851, déposé comme référence dans l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, ledit lot No neuf formant l'encoignure des rues Magasin et Septième et mesurant vingt-sept (27) pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade à la rue Septième de cent vingt-cinq (125) pieds entre lignes parallèles, et le lot No huit mesurant vingt-huit (28) pieds de face à la rue Magasin sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devant retenir en mains la somme de dix mille dollars ($10,000.00) payable le 23 mai 1903, conformément avec les termes de l'acte d'hypothèque passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire, le 23 mai 1898, (dont hypothèque par les défendeurs en faveur d'Alfred …) enregistré dans le livre de transfer, 490, fol. 472).

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant.

H. B. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Charles Louque, avocat pour le plaignant.

12 sept—12 19 26—oct 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Premier District,

Dans l'îlet borné par les rues Commune, Clark, Gravier et Génois.

Paul A. Bosse vs Edward Adler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,680—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 octobre 1902, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Clark et Génois, laquelle portion de terre est composée des lots Nos Vingt-deux, Vingt-trois, Vingt-quatre, Vingt-cinq, Vingt six, Vingt-sept, Vingt huit, Vingt neuf, Trente, Trente un et Trente deux d'après un plan de L. Reizenstein, daté le 30 juin 1860, un devis pris duquel plan est annexé à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, le 26 mai 1873, lesquels lots mesurent comme suit: Lots Nos Vingt deux à Vingt six inclusivement chacun, vingt huit pieds six pouces et sept lignes de face à la rue Commune sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lot Vingt six formant le coin des rues Commune et Clark. Lots Vingt sept et Trente deux chacun trente pieds, onze pouces et une ligne de face à la rue Clark sur cent quarante pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lots Vingt huit à Trente un inclusivement, chacun trente pieds onze pouces de face à la rue Clark sur cent quarante pieds, neuf pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Anthony J. Rossi, avocat pour le plaignant.

12sept—12 13 19 26—oct 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

Formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Génois.

John M. Kelly vs Mme Fischer, femme de Mathew Muller, et Mathew Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,734—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 2 octobre 1902 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Génois, Gravier et …, désignés par les numéros seize et dix-sept; le lot numéro dix-sept formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Génois, et mesurant vingt huit pieds six pouces de face à l'avenue Tulane sur cent quarante pieds six pouces de profondeur et façade sur la rue Génois, le lot numéro seize, mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à l'avenue Tulane sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, — avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dufour & Dufour, avocats pour le plaignant.

29 août—29—sept 5 12 19 26—oct 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No municipal 434 rue Joséphine, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Flora Stevens vs Mme Winifred Burke veuve de Charles Stevens et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66,390 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 8, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Tchoupitoulas et Rousseau, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine par soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par A. Moellhausen, voyer, daté le 10 janvier 1847, déposé comme plan No 7 dans le livre de plans No 23, dans les archives de J. R. …, alors recorder de la paroisse de Jefferson, …

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Horace E. Upton et John R. Upton, avocats pour le plaignant.

28 août—28 31 30—sept 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée dans le Troisième District.

Portant les numéros 1610 et 1612 de la rue Allen, entre les rues Roman et Prieur.

Marcel Bernard vs Mme Cécile Thompson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,345 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Allen, Roman, Prieur et …, mesurant trente pieds dix pouces et onze lignes de face à la rue Allen, trente trois pieds huit pouces et une ligne de largeur dans le fond, sur cent trente trois pieds de profondeur sur la ligne du lot No 7, et cent trente trois pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

A. J. Villeré, avocat pour le plaignant.

22 août—29 …—sept 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur améliorées du Troisième District.

Portant les numéros municipaux 1342 1334, 1336, et 1336 rue St Antoine, entre les rues Urquhart, et Nord Villeré.

Mutual Building and Homestead Association vs Louis de Latour.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,… — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Urquhart, Nord Villeré (anciennement Girod), et Annette, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle façade commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Urquhart.

Secondement. Une partie ou morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite et faisant partie du lot désigné comme No trois cent cinquante quatre, dans l'îlet No 49, sur le plan du nouveau faubourg Marigny, le même ayant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Antoine, commençant à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Urquhart sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignants.

16 août—16 18 23 30—sept 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande Propriété améliorée de valeur du Quatrième District,

Formant l'encoignure des rues Laurel (sur laquelle elle mesure 61') et Joséphine (sur laquelle elle mesure 180'), rapportant des bons loyers.

Germania Savings Bank of New Orleans vs Joseph Straub et Ella Straub.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66 329— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 19 sur un plan original du faubourg Livaudais, borné par les rues Joséphine, St André, Laurel et Constance, désignés par les Nos Quinze et Seize sur un plan daté le 3 avril 1854. D'après ledit devis chacun des lots sont contigus et mesurent à savoir: lot No Quinze mesure trente-et-un pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds; et le lot Seize formant l'encoignure des rues Laurel et Joséphine a trente pieds de face à la rue Laurel sur cent pieds de profondeur et face à la rue Joséphine et trente-deux pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour le plaignants.

22 août—22 29—sept 5 12 19 26

Succession de Julia Boyer, femme de Alex. Dussel(?).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,515—Division C—Attendu que Alexander Dussel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia Felice Boyer, femme de Alex. Dussel, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. M. …, avocats.

6 sept—6 10 15